



Service des ressources humaines

Nancy, le 08/06/2026

Affaire suivie par :
Valérie VERBEKE
Tél : 03 83 86 21 29
Courriel :
ce.drh@ac-nancy-metz.fr

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

9 rue des Brice
CO n° 30013
54035 NANCY Cedex

à

Madame Valérie AMANN
Secrétaire académique SNE Lorraine
1, rue du Ruisseau
57700 HAYANGE MARSPICH

Objet : dispositifs académiques d'accompagnement et de protection des personnels

Madame la secrétaire académique,

J'ai pris connaissance avec attention à votre courrier du 20 mars 2026 relatif à l'accompagnement des personnels confrontés à des situations professionnelles difficiles.

Je partage votre constat quant à la complexification croissante de certaines situations rencontrées dans les écoles et aux conséquences qu'elles peuvent avoir sur le bien-être des agents.

Les faits de violences ou d'incivilité, les conflits avec les familles, les tensions interpersonnelles au sein des équipes ou encore les situations d'épuisement professionnel nécessitent une vigilance particulière de l'institution.

En matière d'accompagnement des personnels, l'académie s'est dotée de plusieurs dispositifs destinés à soutenir les agents et apporter des réponses adaptées aux situations individuelles.

Dans le cadre des relations entre collègues ou avec la hiérarchie, la cellule d'écoute VDHA recueille les signalements de tout agent victime ou témoin de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et sexuels. Elle est composée d'une psychologue du travail et d'une ergonome qui recueillent les signalements en toute confidentialité et les orientent vers des professionnels en charge de leur traitement. Elles sont joignables par mail, alerte.agent@ac-nancy-metz.fr et par téléphone, 03.83.86.25.45. En revanche, la cellule d'écoute n'est pas compétente pour les situations de violence ou de harcèlement émanant de parents ou d'élèves.

Lorsqu'un personnel rencontre des difficultés professionnelles ou personnelles, les assistantes de service social des personnels peuvent également être sollicitées. Elles ont un rôle de conseil, d'écoute, d'aide, de médiation d'information et d'accompagnement. Elles sont tenues au secret professionnel. Elles ont une compétence départementale et peuvent être contactées par courriel ou par téléphone :

- pour la Meurthe-et-Moselle : ce.ia54-asp@acnancy-metz.fr / Tél : 03 83 93 56 79.
- pour la Meuse : dsden55-ssp@ac-nancy-metz.fr / Tél : 03 29 76 63 85.
- pour la Moselle : ce.dsden57-social@ac-nancy-metz.fr / Tél : 03 87 38 64 25.
- pour les Vosges : ce.dsden88-social@ac-nancy-metz.fr / Tél : 03 29 64 80 46.

Par ailleurs, dans le domaine de la santé et du bien-être au travail, les médecins du travail du service de médecine de prévention ont un rôle de conseil auprès des personnels en cas de problème de santé ayant des répercussions sur leur activité professionnelle ou lorsque l'activité professionnelle a des répercussions sur la santé.

Le service de médecine de prévention peut être contacté par mail, ce.medecine-prevention@ac-nancy-metz.fr et par téléphone, 03.83.86.20.72.

D'une manière plus générale, lorsqu'un personnel en ressent le besoin, il peut bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, gratuit, anonyme d'un(e) psychologue du réseau PAS (Prévention, Aide et Suivi) de la MGEN au 0 805 500 005. Ce service est accessible à tous les personnels de l'académie, adhérent ou non à la MGEN.

Enfin, lorsqu'un personnel est victime, à l'occasion ou du fait de ses fonctions, de menaces, violences, injures, diffamations ou outrages, il peut bénéficier de la protection fonctionnelle, dont l'octroi permet à l'administration d'apporter la protection juridique et le soutien nécessaires.

https://partage.ac-nancy-metz.fr/jcms/prod2_9135554/fr/protection-fonctionnelle-demande-et-procedure

Au-delà de ces dispositifs, les services académiques poursuivent leurs actions en matière de prévention des risques professionnels, d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail et de développement d'une culture de l'accompagnement des personnels.

Je suis néanmoins conscient que la connaissance de ces dispositifs et leur visibilité peuvent encore être améliorées.

Les services académiques demeurent disponibles pour échanger avec les représentants des personnels sur les pistes susceptibles de renforcer encore l'accompagnement proposé aux agents.

Je vous remercie de votre engagement sur ces questions essentielles et vous prie d'agréer, Madame la secrétaire académique, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le recteur,
Par déléation,
La secrétaire générale d'académie adjointe
Directrice des ressources humaines,**



Laurence DIDION